



TRANSPORT CSF

100-13511 Commerce Pkwy.
Richmond BC V6V 2J8

transport@csf.bc.ca

BULLETIN DE TRANSPORT DU CSF –

L'inscription au transport se tiendra du

1^{er} mai au 15 juillet 2025

**Le lien d'inscription sera envoyé le 1er mai dans la lettre annuelle du
secrétariat-trésorerie**

*Nous rappelons aux parents qu'ils doivent inscrire leurs enfants au
service de transport scolaire CHAQUE ANNÉE.*

***Les familles ayant complété l'inscription avant le 15 juillet 2025
recevront les informations sur l'arrêt et les horaires de ramassage et
dépôt la semaine précédant la rentrée.***

Le CSF a confié à plusieurs prestataires la gestion de plus de 170 routes d'autobus pour assurer le transport scolaire des élèves inscrits dans ses écoles en Colombie-Britannique.

Une révision annuelle des itinéraires est effectuée pour ajuster les services en fonction des évolutions démographiques. Ces itinéraires sont établis en fonction des inscriptions reçues avant le 15 juillet de l'année en cours.

Conformément aux protocoles relatifs aux distances de marche, nous vous informons que les transporteurs doivent respecter et appliquer les distances de marche définies dans la DA-1001. Certains d'entre eux pourront être amenés à effectuer un arrêt jusqu'à la distance maximale de marche prévue. Dans ce cas, les élèves devront se rendre à l'arrêt indiqué par leurs propres moyens.

RAPPEL

Les parents peuvent utiliser le formulaire en ligne pour demander l'ajout d'un arrêt à une deuxième adresse, pour une garde partagée ou un service de garde agréé, à condition que cela ne modifie pas ni n'allonge le trajet existant.

Un arrêt secondaire N'EST PAS destiné aux activités de danse, musique, arts ou autres activités parascolaires.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Veuillez noter que la zone de marche varie en fonction du niveau scolaire, de l'école et de la région.

Pour connaître votre zone de marche, consultez les directives administratives DA-1001 § 9.

Utilisez Google Maps pour vérifier si votre adresse se trouve dans la zone de marche ou si vous avez droit au transport scolaire.

Nous vous invitons à consulter les politiques et directives administratives du CSF concernant le transport scolaire :

P-1201 & DA-1001

<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>

Si l'élève réside à l'extérieur de la zone de fréquentation, veuillez prendre note de la politique et des directives administratives du CSF suivantes :

P-504 & DA-504

<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>